

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du MARDI 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit

Le vingt-trois octobre à 20 heures 00 minutes,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 17 octobre 2018 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Etaient présents : Mme BERGER Véronique, Mme FLÉCHIER Cécilia, Mme BERTAULT Angèle, Mr BALLUE Guillaume, Mr MALAGA David, Mr DESPRAS Franck, Mr MESSON Rémi, Mr LUWEZ Benoit, Mr MAHÉ Pascal, Mr GERMAIN Cyril

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame FLECHIER Cécilia est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 00 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 11/10/2018

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 11 octobre 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2. CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA MAISON SITUÉE 1 RUE DU COTEAU 37380 CROTELLES

le Maire présente les propositions de financement concernant l'achat de la maison située 1, rue du Coteau à Crotelles (Indre-et-Loire), différents organismes ont été contactés :

- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de financement de l'organisme financier suivant : **Crédit Mutuel du Centre**

Prêt à taux fixe :
Montant : 70 000.00 €
Durée : 15 ans
Périodicité : trimestrielle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** approbation PV du 11/10//2018
- 2) **FINANCES:** Choix de l'organisme bancaire

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.